



Retour au temps plein après une maladie grave

Par **jocelyne milon**, le **06/10/2016** à **18:13**

Bonjour rnje suis embauchée et en cdi dans ma société et suite à une grave maladie(cancer)j'avais demandé à ma société de pouvoir reprendre pendant trois ans à temps partiel(70%)pour pouvoir me soigner correctement(sur avis du médecin du travail).Ceci m'a été accordé par ma société qui m'a fait signer un avenant précisant mon taux partiel provisoire.Cependant depuis je vais bien mieux et demande donc à ma direction de revenir à un taux plein(35h)par lettre recommandée.Ma société me répond aujourd'hui que suite à une baisse des commande elle ne pourra honorer ma demande qu'au début de l'année prochaine.rnMa question est donc:Ma société a-t-elle le droit de repousser mon passage à temps plein à plusieurs mois alors que mon contrat de travail d'origine(avant ma maladie)était un taux plein?rnMerci de bien vouloir m'aider pour connaître mes droit.rnCordialement.rnM.Jocelyne